



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dzaoudzi, le 24 avril 2023

Interdiction de la vente de carburants sous forme conditionnée à Mayotte

A compter du lundi 24 avril 2023 à 17 h, et pour une période renouvelable de 8 jours, la vente et l'achat de carburants sous forme conditionnée dans des récipients transportables manuellement (jerricans, bidons) sont interdits aux stations Total de Tsoundzou, de Kawéni (commune de Mamoudzou) et de Chirongui.

Cette mesure ne s'applique pas aux usagers professionnels, sous réserve de justificatifs.

Tout contrevenant à cet arrêté préfectoral s'expose aux contraventions applicables en la matière.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976